



Association nationale des cadres territoriaux de la sécurité
4 rue Beaubrun
42000 Saint-Étienne
www.ancts.fr
contact@ancts.fr
06 81 72 45 10

M. Gérard Collomb
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 Paris

2017/23

Saint-Étienne, le mercredi 16 août 2017

Monsieur le ministre,

Vous allez dans les prochains mois soumettre au Parlement un projet de loi relatif aux questions sécuritaires. Vous n'êtes pas sans savoir que beaucoup d'évolutions législatives et réglementaires sont attendues par les agents des collectivités territoriales en charge de questions de sécurité. A ce titre, nous vous sollicitons afin que vous puissiez réunir la Commission Consultative des Polices Municipales (CCPM) avant ou concomitamment au travail législatif sur ce texte, et non après l'adoption de la loi comme cela s'est traditionnellement fait. Cela vous permettrait de prendre en compte les attentes du monde professionnel et peut-être d'en inclure certaines dans le texte. De plus, cela marquerait la considération pour les agents. Une réunion à la rentrée nous paraîtrait chargée de sens.

En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien porter à notre message, nous vous prions d'agréer, monsieur le ministre, l'assurance de nos sincères salutations.

Pour l'ANCTS, le président
Cédric Renaud